

DÉPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR – RENTRÉE 2023
DOSSIER DE CANDIDATURE DISPOSITIF HPI

Entrée en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

☐ Collège Jean Moulin à Chartres

☐ Collège Victor Hugo à Chartres

Notice départementale du 31/01/2023

A renvoyer à la DSDEN (DEVS) pour le 10 mai 2023 (commission le 31 mai 2023)

Nom et prénom de l'élève :

.....

Diagnostiqué EHP le :

Par (nom et qualité) :

INE : []

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] F ☐ M ☐

Parent 1 :

Adresse :

.....

.....

Tél. : [] Courriel :

Parent 2 :

Adresse (si différente) :

.....

.....

Tél. : [] Courriel :

Demandons à ce que la situation de notre enfant soit étudiée lors de la commission d'entrée dans le dispositif HPI.

L'entrée est souhaitée pour le dispositif du collège : indiquer en premier le collège du secteur de recrutement (cf. notice)

1-

2-

Signature des représentants légaux

Date :

ÉTABLISSEMENT

et CLASSE

Cachet ou adresse :

Nom du directeur

ou du chef

d'établissement :

Nom de l'enseignant

ou du professeur

principal :

Constitution du dossier

Attention : en l'absence d'un document, la commission ne pourra pas procéder à l'étude du dossier.

- ☐ Bulletins scolaires de l'année 2022-2023 et Photocopie du Livret Personnel de Compétences école ou collège
- ☐ Analyse de l'équipe pédagogique avec synthèse du directeur d'école ou du chef d'établissement (annexe 2)
- ☐ Lettre des parents motivant la demande et indiquant les activités extra-scolaires de l'enfant
- ☐ Bilan psychométrique chiffré d'un psychologue de l'EN ou d'un psychologue en libéral (sous pli confidentiel)
- ☐ Avis circonstancié récent d'un psychologue si bilan psychométrique de plus de deux ans
- ☐ Tout document complémentaire à l'initiative des parents (documents médicaux, paramédicaux...)

DECISION RELATIVE A L'ADMISSION :

☐ **Favorable**

☐ **Défavorable - motif :**

La Directrice académique,
Date et signature :